

QUANTITÉS ACCEPTÉES

2 VOYAGES / SEMAINE DE
RÉSIDUS VERTS
(BRANCHES, FEUILLES, GAZON)

&

1 VOYAGE / SEMAINE DE
MATIÈRES RÉGULIÈRES

1 VOYAGE ÉQUIVAUT AU
VOLUME D'UNE BOÎTE DE
PICK-UP OU D'UNE PETITE
REMORQUE 5X10

DÉCHARGEMENT DES MATIÈRES

VOUS DEVEZ TRIER,
DÉCHARGER ET DÉPOSER
LES MATIÈRES AUX
ENDROITS ÉTABLIS PAR LE
PERSONNEL DE
L'ÉCOCENTRE.

VOUS DEVEZ ÊTRE EN
MESURE DE DÉCHARGER
LES MATIÈRES À LA MAIN.
LES REMORQUES À
BASCULE SONT
INTERDITES SUR LE SITE.

MATIÈRES ACCEPTÉES

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX EN CONTENANTS DE 5 GALLONS OU MOINS

Acides, ampoules et fluorescents, bases, batteries, piles, carburants, huiles (non mélangées et identifiables), huiles de cuisson, oxydants, peintures, produits en aérosols, produits toxiques, propane.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET CERTAINS ITEMS SURDIMENSIONNÉS

Brique, céramique, gypse, verre, laine minérale, bardeau, linoléum, bois, plastique, bain, douche, meubles divers, toile de piscine. Ne sont pas acceptés les encombrants très volumineux comme les bateaux, roulottes ou autres matières similaires.

ÉLECTROMÉNAGERS CONTENANT DES GAZ RÉFRIGÉRÉS OU NON

Réfrigérateurs, cuisinières, congélateurs, laveuses, sècheuses, hottes, air conditionné, etc.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES

Ne contenant pas d'informations personnelles.

MATELAS ET MOBILIERS REMBOURRÉS

Fauteuils, canapés, coussins de futon.

RÉSIDUS DE JARDINAGE

Rognures de jardin, branches, brindilles, feuilles mortes, souches (manipulables à la main).

MEUBLES PROPRES ET FONCTIONNELS

LUNETTES DE VUE USAGÉES

SIÈGES DE VOITURE POUR ENFANTS

PNEUS JANTÉS OU NON (- DE 48 POUCES)

MÉTAUX

MATIÈRES REFUSÉES

Toute forme de déchets résidentiels
(vidanges domestiques)

Carcasses d'animaux

Déchets radioactifs / biomédicaux

BPC & cyanure

Munitions et produits explosifs

Amiante

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

En tout temps, vous devez conduire votre véhicule à
une vitesse maximale de 10 km/h.

Les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement
être accompagnés d'un adulte.

Aucune activité de concassage, de démantèlement ou
de transvidage n'est permise sur le site.

Le moteur de votre véhicule doit être à l'arrêt à l'accueil
et lors du déchargement des matières acceptées.

Il est interdit de grimper, descendre ou fouiller dans les
conteneurs.

Le cas échéant, les animaux doivent obligatoirement
rester dans le véhicule dans lequel ils se trouvent.

Il est strictement interdit de fumer sur le site.

HEURES D'OUVERTURE

6 JANVIER AU 20 FÉVRIER

L & J 8H-12H ET 13H-15H

M, M, V, S & D FERMÉ

24 FÉVRIER AU 7 MAI

L, M & M 8H-12H ET 13H-16H30

J 8H-12H ET 13H-19H

V, S & D FERMÉ

12 MAI AU 20 DÉCEMBRE

L, M, M & V 8H-12H ET 13H-16H30

J 8H-12H ET 13H-19H

S 8H-11H D FERMÉ

CONSTRUCTION #1

OUVERT: L, M, M & J

CONSTRUCTION #2

L & J 8H-12H ET 13H-15H



ENTENTE 2025 - MUNICIPALITÉS

RESPECT

ÉCO MP inc. prône la
bonne entente.
Le non respect des
règlements entraînera
une expulsion du site
pour une période
indéterminée.

CONDITIONS

La détention d'un
permis de
construction
obligatoire pour la
disposition du
bardeau d'asphalte sur
le site de l'écocentre.

RÉSIDENTIEL

Les secteurs industriel et
commercial ne sont pas
inclus dans cette
entente.

Elle ne concerne que le
secteur résidentiel.

FRAIS

Le non respect des
règlements de
déchargement
entraînera des frais de
149,00\$/tonne, soit le prix
associé au centre de tri
(minimum de 149,00\$).



450 568-6187



www.groupe132.ca
info@groupe132.ca



5, rue Industrielle
Pierreville (Qc)